

socialiste Le GERS

n°2062

Décembre 2015

1, rue du 8 mai

32000 AUCH

Tél. : 05 62 61 97 50

ps32@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Michaël Aurora. **Directeur de**

la rédaction : Philippe Pugnet.

Photos : PS du Gers.

Maquette : interne.

Impression : spéciale interne.



« L'amour de la vie contre
le culte de la mort »

François Hollande le 27 novembre 2015 lors de l'hommage
national aux victimes des attentats du 13 novembre

Retrouvez l'actualité de la fédération du Gers du parti socialiste sur son site internet :

www.ps32.fr et sur sa page facebook : www.facebook.com/PartiSocialiste.Gers

PS
Fédération du Gers

Dans ce numéro...

Page 4

Hommage à René Manciet

Pages 5 à 9

Elections régionales

- ◆ La nouvelle région
- ◆ Présentation de la liste gersoise
- ◆ Les nouvelles compétences des régions : aperçu après la loi NOTRe



Pages 10 à 15

La COP21

- ◆ Les enjeux de la COP21
- ◆ Les déclarations des leaders progressistes
- ◆ Lutter contre le changement climatique sans « creuser les inégalités »
- ◆ Comprendre les causes de l'effet de serre pour mieux le combattre



Page 16

Discours de François Hollande lors de l'hommage national aux victimes des attentats du 13 novembre





Tous unis contre la terreur

Le 13 novembre dernier, notre pays a de nouveau été frappé par l'horreur. Cette lâche agression visait nos valeurs, notre mode de vie, notre jeunesse. En commettant ce carnage, ces barbares ont aussi voulu tuer notre joie de vivre.

Aucun mot n'est assez fort pour exprimer l'émotion de l'ensemble des Français, dans ce moment dramatique. Nos pensées sont naturellement tournées vers les victimes, leurs familles et vers tous nos concitoyens éprouvés par cette ignominie.

Ces attentats ciblaient également une certaine idée de notre République, de notre Nation. Cette volonté de vivre-ensemble, ce « plébiscite de tous les jours » comme l'appelait Ernest Renan, qui s'opposait à une conception ethnique ou religieuse de l'appartenance nationale.

Ces barbares, affaiblis sur le terrain au Moyen-Orient, veulent désormais exporter leur guerre en Europe. Ils veulent diviser notre pays, provoquer un affrontement irréductible entre Français ; bref ils veulent instiller la peur et la haine dans le cœur de nos concitoyens.

Face à cette tentative de division, cette « guerre civile » à laquelle les terroristes veulent nous acculer, la première riposte réside dans l'affirmation de notre unité nationale.

Face à la terreur et au fanatisme, notre pays doit être confiant dans ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité et l'Etat ferme et déterminé dans son action contre ceux qui portent atteintes à la République, à ses enfants.

édito

Par Michaël Aurora

Premier secrétaire

fédéral

Hommage à René Manciet

Adieu René,

La tristesse a envahi mon cœur, ce 8 octobre. Ta disparition me bouleverse.

Je garderai de toi l'image d'un HOMME ardent défenseur des valeurs qui nous unissent: l'humanisme, la laïcité et le socialisme.

Je garderai de toi l'image d'un HOMME de bon sens, honnête à tous les niveaux, travailleur consciencieux, de très bonne compagnie, toujours disponible, viscéralement optimiste.

Je garderai de toi l'image de l'ami indispensable toujours à mes côtés, à la FALEP comme ensuite au parti socialiste.

Durant mes responsabilités politiques, tant à la section d'Auch qu'à la fédération, tu étais le pendant de Robert Barguisseau, lui aux idées, toi à l'organisation, sans vous je n'étais rien.

Je garderai de toi l'image d'un militant de toujours, digne descendant des hussards noirs de la III^e république, toi l'instituteur formé à la «VRAIE» École Normale.

Pour toi la LAICITE n'était pas un mot galvaudé, tu étais intransigeant dans ce domaine.

Indispensable tu étais, comme enseignant, comme militant (FALEP, PS, association familiale laïque du Gers, et bien d'autres). Puisse ton exemple nous servir à nous tous et aux générations futures.

Tu vas nous manquer, tu nous manques déjà.

Merci René, salut l'ami à bientôt.

Jean-Pierre ESPIAU

PS: une pensée pour Pascal et Jérôme les enfants qui ont perdus maman et papa en moins d'un an.

La fédération du Gers du Parti Socialiste s'associe à cet hommage rendu à René MANCIET par Jean-Pierre ESPIAU, ancien premier secrétaire fédéral. La fédération mais aussi le Gers Socialiste adressent leurs plus sincères condoléances à Pascal et Jérôme ainsi qu'à leurs proches.

La nouvelle région

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est une future région du sud de la France créée par la réforme territoriale de 2014 par fusion du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Notre région s'étendra dorénavant sur plus de 72 724 km² ce qui en fait la troisième plus grande région de France (derrière l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et la Guyane) et la deuxième de Métropole. Elle comptera 5 626 858 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2012)¹, et sa plus grande ville sera Toulouse. Elle sera opérationnelle après les élections régionales des 6 & 13 décembre 2015.



Le nom de la nouvelle région

Le nom « Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées » n'a pas vocation à être définitif. Juxtaposant les noms des anciennes régions par ordre alphabétique, il est celui retenu par la loi en attendant qu'un nouveau nom soit choisi par décret en Conseil d'État sur proposition du conseil régional de la région fusionnée, décision devant intervenir avant le 1^{er} juillet 2016.

Une consultation organisée sur internet par le quotidien *La Dépêche du Midi* indique qu'une majorité de votants penche en faveur du nom « Occitanie-Pyrénées » (15 %). L'Occitanie est une composante identitaire forte ; cependant l'Occitanie ne se limite pas à la région (une grande partie de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, une partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont également occitans) alors que le Roussillon n'est pas occitan, mais catalan.

Les noms « Midi-Languedoc » et « Pyrénées-Languedoc » arrivent également dans les propositions populaires (13 % chacun), suivis par « Midi-Roussillon » (10 %) et « Midi-d'Oc » (8 %). Le nom de la province historique « Languedoc » est plébiscité par 7 % des votants, à égalité avec « Pyrénées-Méditerranée », nom défendu par Martin Malvy, le président de Midi-Pyrénées et calqué sur le nom du GECT. Viennent ensuite « Sud de France » (5 %), porté par Damien Alary, le président de Languedoc-Roussillon (il s'agit d'une marque utilisée à des fins de communication et de promotion du tourisme) et « Sud-Pyrénées », qui recueille également 5 % des avis³.

Occitanie, Midi, Languedoc, Pyrénées, sont des grands dénominateurs communs, géographique et/ou historique des deux régions qui pourraient subsister dans le nouveau nom.

La nouvelle région

Cette nouvelle région de 72 724 km² résultant de la fusion de deux régions du Midi de la France correspondra approximativement à l'ancien Languedoc, Haut-Languedoc (Toulouse) et Bas-Languedoc (Montpellier) réunis, mais aussi à une partie de la province de Gascogne centrée sur Auch, ainsi qu'aux provinces du Quercy (Cahors, Montauban) et du Rouergue (Rodez), toutes de tradition occitane.

Les limites de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées correspondront quasi-exactement aux limites du ressort de l'ancien parlement de Toulouse (à l'exception des Pyrénées-Orientales, qui dépendaient du conseil souverain de Roussillon, et de l'Ardèche et du tiers oriental de la Haute-Loire, qui dépendaient du parlement de Toulouse sous l'Ancien Régime mais feront partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

La région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est située au sud de la France, elle est voisine de l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes à l'ouest, de la région Provence-Alpes-Côte

d'Azur à l'est et d'Auvergne-Rhône-Alpes au nord. Elle est également limitrophe de deux pays au sud, l'Espagne et Andorre.

L'unité administrative du massif pyrénéen est accentuée par l'addition des Pyrénées-Orientales, de l'ancienne province du Roussillon, de tradition catalane, aux autres petites provinces pyrénéennes de l'Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Comté de Foix, Couserans, Comminges, Bigorre.

L'unité administrative des terroirs du Sud du Massif Central, des Causses, des Cévennes à la montagne Noire, du Gévaudan, Aubrac, Rouergue et Quercy est aussi confortée par la création de la nouvelle grande région.

Toulouse a été désignée chef-lieu de la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Les services de l'État seront néanmoins répartis sur les deux villes. À Toulouse : l'aménagement et le logement, le travail et les entreprises, ainsi que l'agriculture. Montpellier héritera du rectorat, de la santé et de la jeunesse et des sports.

**Superficie
de la
nouvelle
région :
72 724 km²**

Carole Delga, tête de liste régionale



Carole Delga est candidate PS-PRG à la présidence de région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées aux élections régionales de 2015.

Fonctionnaire territoriale de profession, elle rejoint le PS en 2004. Elle est maire de Martres-Tolosane entre 2008 et 2014, vice-présidente du conseil régional de Midi-Pyrénées en charge de la ruralité, des services au public et des technologies de l'information et de la communication entre 2010 et 2012, députée de la 8^e circonscription de la Haute-Garonne entre 2012 et 2014 et secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire dans les gouvernements Valls I et II entre 2014 et 2015.

Présentation de la liste gersoise

Notre Sud, une région forte, créative et solidaire



1. Jean-Louis GUILHAUMON (PS),
Vice-Président du Conseil régional
sortant, Maire de Marciac

2. Muriel ABADIE (PS),
Conseillère municipale
de Pujaudran

**3. Ronny GUARDIA MAZZOLENI
(PRG),**
Cadre territorial, Fleurance

**4. Elisabeth DUPUY MITTERRAND
(PS),**
Conseillère régionale sortante,
Maire de Sion,
Présidente de la Communauté
de Communes du Bas-Armagnac

liste des candidats

5. Jean-Claude PEYRECAVE (PS),
Conseiller régional sortant

6. Caroline ACHÉ (PRG),
Etudiante, Conseillère municipale
à Fleurance

7. David TAUPIAC (PS),
Maire de Saint-Clar,
1er Vice-Président
de la Communauté de Communes
Bastides de Lomagne



De gauche à droite : David TAUPIAC, Caroline ACHE, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Muriel ABADIE, Jean-Louis GUILHAUMON, Elisabeth DUPUY-MITTERRAND, Jean-Claude PEYRECAVE

Élections régionales

Les nouvelles compétences des régions : aperçu après la loi NOTRe

*Devenues des collectivités territoriales pleines et entières en 1982, les régions ont vu le champ de leurs compétences s'étendre et se diversifier au fil des lois de décentralisation. **La loi du 7 août 2015 tend encore à renforcer les attributions des régions.** Cette loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions. Elle est complétée par un projet de loi qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.*

La clause générale de compétences

La loi du 2 mars 1982 avait doté la région d'une clause générale de compétence : "le Conseil régional règle, par ses délibérations, les affaires de la région". Sur ce fondement juridique, les régions disposaient d'un pouvoir d'initiative, à condition que leurs interventions correspondent à l'intérêt de leur territoire.

La clause de compétence générale a été supprimée pour les régions et les départements par la réforme du 16 décembre 2010. Restaurée au profit des départements et des régions par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation

des métropoles (MAPTAM), elle est de nouveau supprimée pour les régions et les départements par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). La loi entend établir des compétences précises pour chaque niveau de collectivité.



NOTReFRANCE
Réforme Territoriale

Les nouvelles compétences des régions

La région a pour mission de contribuer au développement économique, social et culturel de la région. Avant la loi NOTRe, les compétences des régions étaient centrées sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports. La loi MAPTAM a, en outre, confié l'aménagement numérique aux régions.

La loi NOTRe précise : "Le conseil régional a compétence pour pro-

mouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes".

Les nouvelles compétences des régions : aperçu après la loi NOTRe

La région définit un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans lequel sont précisées les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation et les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises de la région.

La région anime les pôles de compétitivité c'est-à-dire le rapprochement, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants.



La région participe à la coordination des acteurs du service public, de l'emploi sur son territoire. Le président du conseil régional et le préfet élaborent, ensemble, une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles.

La région établit un plan régional de prévention et de gestion des déchets comprenant des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets.

Concernant la gestion de l'eau et la protection de la ressource, le conseil régional peut se voir attribuer tout ou partie des missions d'animation et de concertation lorsque l'état des eaux présente des enjeux sanitaires et environnementaux justifiant une gestion coordonnée des différents sous-bassins hydrographiques de la région. Toutefois, le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1er janvier 2020.

En matière de transports, la région devient l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine. La région organise les services non urbains, réguliers ou à la demande, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires. La région organise aussi les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises (sauf pour les îles qui appartiennent au territoire d'une commune continentale).

La région élabore également un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDT). Enfin, la région est désignée collectivité chef de ville pour le tourisme.

A noter enfin que cette loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins récemment constituées pourront être maintenues.

La COP21

Les enjeux de la COP21

La 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou COP21, qui va se tenir du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le site de Paris-Le Bourget, va rassembler près de 40 000 participants – délégués représentants chaque pays, observateurs, membres de la société civile... Il s'agit du plus grand événement diplomatique accueilli par la France et également de l'une des plus grandes conférences climatiques jamais organisées.

La responsabilité de la France est double

- ◆ Comme pays hôte, la France va devoir accueillir les participants dans les meilleures conditions de travail, de transports, d'hébergement.
- ◆ Occupant la présidence de la conférence, elle aura à faciliter les débats entre pays et assurer un fonctionnement transparent et inclusif du processus de négociation.

L'enjeu est de taille

Il s'agit d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser/d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone.



**TOUS ENSEMBLE
POUR LE CLIMAT**

cop21.gouv.fr #COP21

Pour cela, le futur accord devra traiter, de façon équilibrée, de l'atténuation – c'est-à-dire des efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre permettant de contenir le réchauffement global à 2°C - et de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants. Ces efforts devront prendre en compte les besoins et capacités de chaque pays. Enfin, l'accord doit entrer en vigueur à partir de 2020 et devra être durable pour permettre une transformation à long terme.

Chaque pays doit publier, dès que possible et avant la COP21, une contribution présentant ses efforts nationaux. Cet exercice constitue une grande nouveauté dans le cadre des négociations climatiques internationales. La France s'est engagée à aider les pays en difficulté dans la préparation de leur contribution, afin que chacun puisse présenter, en fonction de sa situation, une contribution nationale participant à la lutte universelle contre le dérèglement du climat. À la veille de la conférence de Paris, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies rendra publique une synthèse de ces contributions, ce qui permettra de voir l'effet cumulé de tous ces efforts.

Les enjeux de la COP21

Autre objectif essentiel visé à Paris : la mobilisation de 100 milliards de dollars par an par les pays développés, de source publique et privée, à partir de 2020. Cet engagement, formulé lors de la conférence sur le climat de Copenhague en 2009, doit permettre aux pays en développement de lutter contre le dérèglement climatique tout en favorisant un développement durable et juste. Une partie de ces financements transitera par le Fonds vert pour le climat, dont la première capitalisation a atteint 10,2 milliards de dollars, dont près d'un milliard abondé par la France. Plus largement, la conférence de Paris doit adresser aux acteurs économiques et financiers les signaux nécessaires à la réorientation de leurs investissements, afin d'engager la transition vers des économies bas carbone.

Enfin, de nombreuses initiatives sont aujourd'hui développées par une diversité d'acteurs non-gouvernementaux : villes, régions, entreprises, associations... C'est ce que l'on appelle l'Agenda des solutions, aussi appelé Plan d'action Lima-Paris (PALP). Depuis le sommet de New York de septembre 2014, une dynamique positive de mise en œuvre d'actions concrètes, d'échanges de bonnes pratiques et de transferts de connaissances prend de l'ampleur. Cet ensemble viendra compléter les engagements des États, porter un message d'opportunités économiques et sociales et ainsi contribuer à renforcer l'ambition de chacun.



Les déclarations des leaders progressistes



Les leaders du PSE l'ont adoptée à Paris le 21 octobre 2015. La déclaration, qui contient 21 propositions pour la Cop21 s'articule autour de cinq grands thèmes qui seront portés par les progressistes.

D'abord, ils demandent un accord contraignant, universel et dynamique afin de garantir des moyens d'existence durables à toute la population.

Ensuite, ils souhaitent que l'Union européenne soit un leader international sur le climat par l'exemple. Ils s'engagent pour la promotion d'un investissement global en faveur d'économies résilientes à faible intensité de carbone.

Les progressistes insistent sur la coopération Nord-Sud et œuvrent à une solidarité mondiale pour protéger les populations des risques climatiques.

Enfin ils demandent un engagement des partenaires de l'action climatique au-delà des seuls gouvernements, afin que toutes les parties prenantes jouent pleinement leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques.

Notre lutte commune contre les changements climatiques va de pair avec notre combat continu contre les injustices sociales en Europe et dans le monde, expliquent les progressistes. Nous nous engageons à nous attaquer à la fois à la crise environnementale et aux inégalités sociales, en organisant une transition juste vers un nouveau modèle économique durable et décarboné.

La COP21

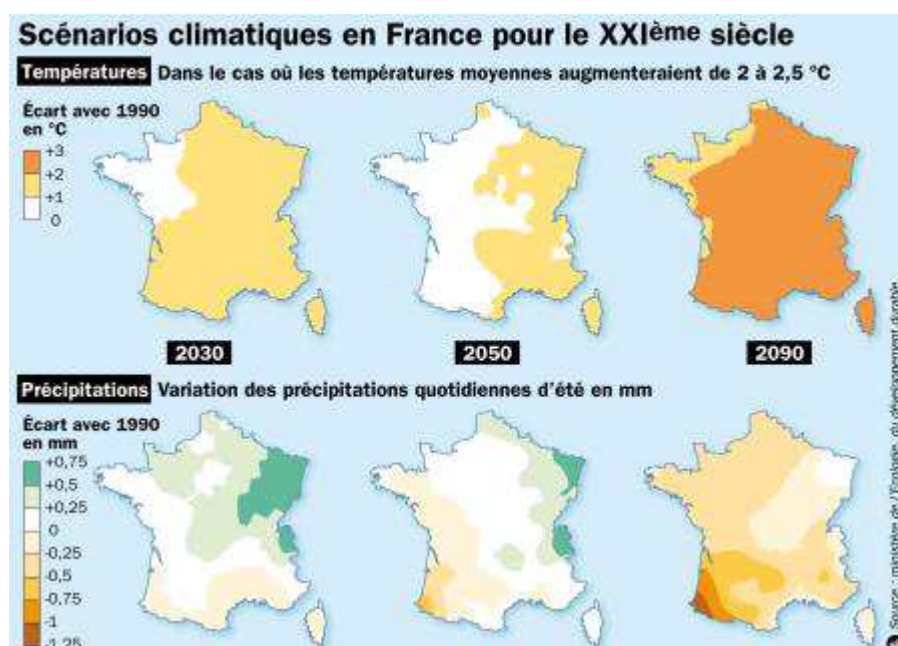
Lutter contre le changement climatique sans « creuser les inégalités »

Source : Le Monde - Auteurs : Mireille Chiroleu-Assouline et Mouez Fodha

Avec le succès planétaire de l'ouvrage de Thomas Piketty (*Le Capital au XXI^e siècle*, Editions du Seuil, 2013) ou les alertes récurrentes et très médiatiques du prix Nobel Joseph Stiglitz rappelant que « *les inégalités résultent de choix politiques* » (*Le Monde* du 1er septembre 2015), les indicateurs de mesure des inégalités sont dorénavant des critères incontournables d'évaluation de toute politique publique.

C'est le cas avec les politiques de protection de l'environnement ou de lutte contre le changement climatique souvent accusées de nuire à la croissance et à l'emploi comme de creuser les inégalités. À quelques semaines de la COP21 dont le principal objectif est de parvenir à la signature d'un accord global de l'ensemble des pays pour lutter contre le changement climatique, il est fort probable que le thème des inégalités s'invite au débat sur les mesures à mettre en œuvre pour respecter les engagements pris.

Or la question de l'instrument économique le plus approprié reste d'actualité d'autant plus que la mise en œuvre, depuis 2007, du système communautaire d'échange de quotas d'émissions (« marché des permis ») prête le flanc à de nombreuses critiques. La plus grave concerne la faiblesse du prix du carbone sur ce marché, qui résulte sans doute à la fois du manque de dynamisme de la croissance économique et de l'influence qu'exerceraient les entreprises des secteurs soumis aux quotas (production d'énergie, automobile et ciment) sur la quantité des permis distribués.



Lutter contre le changement climatique sans « creuser les inégalités »

Des taxes régressives

Mettre en place un prix plancher sur ce marché, comme l'a suggéré début octobre Ségolène Royal, accentuerait les incitations à innover dans ces secteurs pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En complément de ce système de droits à polluer, pour réguler les émissions des autres secteurs d'activité, la France a mis en œuvre en 2014 une taxe carbone à un taux appelé à croître au cours du temps.

La discrétion entretenue autour de son introduction (grâce à la compensation complète la première année et à un effet très faible sur les prix de l'énergie dans un contexte de baisse du prix du pétrole), la vivacité des débats autour de la taxe poids lourds (dite aussi écotaxe) finalement abandonnée malgré les contrats signés et de lourds investissements... sont autant de témoignages de la prudence des gouvernements face à l'hostilité de l'opinion publique à la fiscalité écologique et aux difficultés législatives et pratiques.

L'introduction de telles taxes écologiques a néanmoins pour avantage de procurer des recettes fiscales qui peuvent être redistribuées pour diminuer d'autres impôts, voire rembourser la dette publique. Ceci peut constituer un argument solide en faveur d'un verdissement de la fiscalité.

En revanche, comme toute taxe sur la consommation, celles-ci ont souvent pour inconvénient d'être régressives, c'est-à-dire de peser proportionnellement davantage sur les ménages pauvres que sur les riches. Dans le cas français, une taxe portant sur les achats d'énergie ou de carburants affecte relativement trois fois plus les ménages appartenant au premier décile de revenus que ceux appartenant au dixième décile (« Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation », par Nicolas Ruiz et Alain Trannoy, *Economie et Statistique*, 413, 2008). Ce point est évidemment crucial dans la mesure où l'acceptabilité d'une politique fiscale de lutte contre les pollutions serait remise en cause de façon drastique s'il était prouvé qu'elle ne peut qu'aggraver les inégalités.

Une baisse de l'impôt sur le revenu

Idéalement, une politique bas carbone devrait ainsi poursuivre trois objectifs : réduire les émissions de carbone, accroître l'efficacité économique du dispositif fiscal dans son ensemble et s'assurer de l'acceptabilité par tous. Cet objectif triple nécessite en réalité trois instruments : une taxe environnementale, un impôt sur les revenus et un profil spécifique de progressivité fiscale.

En effet, les propriétés redistributives de la fiscalité sur les revenus peuvent servir d'outil de correction des distorsions sociales induites par la politique fiscale environnementale. Il s'agirait ainsi de mettre en place une fiscalité carbone dont les recettes seraient recyclées par une baisse pour tous les contribuables de l'impôt sur le revenu.

Pour compenser le caractère régressif de la fiscalité carbone, il est nécessaire que cette baisse soit non linéaire, profitant davantage aux bas revenus qu'aux hauts revenus : en pratique, une combinaison fine entre la réduction du taux d'imposition de la première tranche de l'impôt sur le revenu (ce qui bénéficie à tous les agents si les ménages non assujettis à l'impôt reçoivent alors une compensation forfaitaire) et une hausse du taux des tranches supérieures (dont le coût serait supporté par les hauts revenus). Ce dernier mécanisme permettrait de compenser le caractère régressif de la fiscalité carbone.

Mettre en œuvre une fiscalité écologique juste nécessite donc une réforme fiscale plus large. Or, avec la crise économique, le débat sur la taxation et les inégalités s'est élargi à l'ensemble du système fiscal, à la dette publique et au financement des pensions de retraite. Et si l'on considère conjointement les coûts de long terme impliqués par le vieillissement de la population française et les bénéfices potentiels, à long terme également, d'une régulation environnementale plus exigeante, il semble particulièrement pertinent de promouvoir une réforme ambitieuse de la fiscalité englobant aussi bien la fiscalité environnementale que l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux et le financement des retraites.

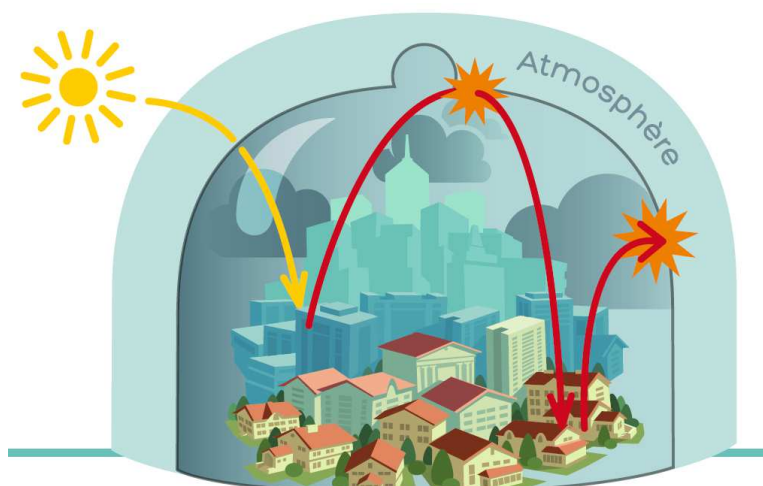
La COP21

Comprendre les causes de l'effet de serre pour mieux le combattre

Les précurseurs

Les bases scientifiques de compréhension du rôle des activités humaines sur le réchauffement climatique ont été posées depuis plus d'un siècle. Joseph Fourier (1768-1830), mathématicien français, a initié la théorie de « l'effet de serre » dans un article publié en 1824 décrivant le rôle de l'atmosphère sur le réchauffement de la surface terrestre. Il a fallu attendre John Tyndall (1820-1893), physicien irlandais, pour que l'effet de serre atmos-

phérique soit attribué à la vapeur d'eau et au CO₂. Dans un article datant de 1861, il précise même qu'un ajout presque indétectable de CO₂ pourrait avoir de grands effets sur le climat. Svante Arrhenius (1859-1927), chimiste suédois, a, quant à lui, franchi une étape supplémentaire en 1896 en estimant pour la première fois le réchauffement de la planète induit par la combustion du charbon.



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Le rôle du CO₂

Certains gaz de l'atmosphère dits « à effet de serre », ont la propriété d'absorber puis de ré-émettre dans toutes les directions le rayonnement émis par la surface terrestre chauffée par le soleil. Une partie du rayonnement ré-émis retourne donc vers le bas et la température de surface tend vers un équilibre plus chaud.

Le CO₂, qui est un de ces gaz, a vu sa concentration augmenter du fait des

activités humaines et atteindre un niveau inégalé depuis au moins 800000 ans. Grâce à la modélisation du climat, les scientifiques ont apporté des preuves montrant un lien de cause à effet entre cette augmentation et la hausse la plus récente de la température à la surface terrestre. Ils concluent que l'influence de l'homme sur le climat est claire et constitue la cause principale du réchauffement global depuis 1950.

Comprendre les causes de l'effet de serre pour mieux le combattre

Les événements extrêmes

Tempêtes, pluies diluviennes, sécheresses, vagues de chaleur, cyclones de forte intensité... L'histoire de l'humanité est ponctuée d'extrêmes météorologiques ou climatiques aux conséquences plus ou moins marquantes. Plus la population augmente, plus elle se concentre dans des zones exposées, plus les conséquences de ces événements sont importantes sur les personnes et les biens. Mais cette croissance de la sensibilité de nos sociétés aux extrêmes météorologiques est souvent perçue comme un signal d'intensification des extrêmes eux-mêmes.

Aujourd'hui, nous avons aussi la perception d'une recrudescence de la fréquence des extrêmes météorologiques et climatiques, restituées en direct par la télévision, les journaux, reprises en boucle sur les chaînes d'information continue et les réseaux sociaux...

La mémoire des événements souvent limitée à peine à une ou deux générations et cette double perception d'intensification et de multiplication des événements, concourent à faire des extrêmes climatiques des manifestations visibles et inquiétantes du changement climatique en cours.

Mais il convient d'être prudent. La communauté scientifique insiste sur le fait qu'il n'est pas possible d'attribuer un événement particulier au changement climatique. Seuls quelques événements spécifiques peuvent être considérés comme révélateurs d'événements qui à l'avenir pourraient se produire plus fréquemment. Des recherches sont aussi menées pour tenter de répondre à la question de la part du changement de fréquence d'un événement qui pourrait être aujourd'hui attribuable aux activités humaines.



Fonte du glacier du Vatnajökull (ISLANDE) qui recule inexorablement de 200m à 300 m par an

Discours de François Hollande lors de l'hommage national aux victimes des attentats du 13 novembre



« **Aujourd'hui, rassemblée, la Nation toute entière pleure ses victimes.** » Les noms des 130 victimes des attentats du 13 novembre ont été égrenés, avant que François Hollande ne débute son discours. « *130 noms, 130 vies arrachées. 130 destins fauchés. 130 rires que l'on n'entendra plus. 130 voix qui à jamais se sont tués* ». 130 hommes et femmes abattus « *parce qu'ils étaient la France (...) parce qu'ils étaient la Liberté* » selon les mots du président de la République. S'adressant aux blessés et aux familles des victimes présents ce jour aux Invalides, François Hollande a promis que la France seraient à leurs côtés.

« **Nous ne céderons ni à la peur ni à la haine** ». Dans la foulée des attentats, des mesures nationales, européennes et internationales ont été décidées, à l'initiative du président de la République. Ainsi, a-t-il réitéré son engagement à ce que la France mette « *tout en œuvre pour détruire l'armée des fanatiques qui a commis ces crimes* ». « *Nous pouvons compter sur nos militaires (...). Nous pouvons compter sur nos policiers, nos gendarmes (...). Nous pouvons compter sur le Parlement (...). Nous pouvons compter sur chaque française et chaque français.* » a-t-il indiqué. La réaction du pays doit être de continuer à défendre nos valeurs face au « *fanatisme qui veut soumettre l'Homme à un ordre inhumain* ».

« **Malgré les larmes, cette génération est devenue le visage de la France** ». Lors des attentats, c'est une génération qui a été touchée en particulier, puisque comme l'a souligné le chef de l'Etat, la majorité des victimes avaient moins de 35 ans. Alors que ces attaques constituent dans « *la mémoire de cette jeunesse* », « *une initiation terrible à la dureté du monde* », François Hollande lui a adressé un message de confiance, afin que cette génération prenne « *pleinement en main l'avenir de notre Nation* ».